

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Emploi (A)

Code ISIN : FR00140016N0

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 11/03/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emploi créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion.

La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France. Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,
 - l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.
- Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO2, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches.

La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et
- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.
- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double d'approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif.

- La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

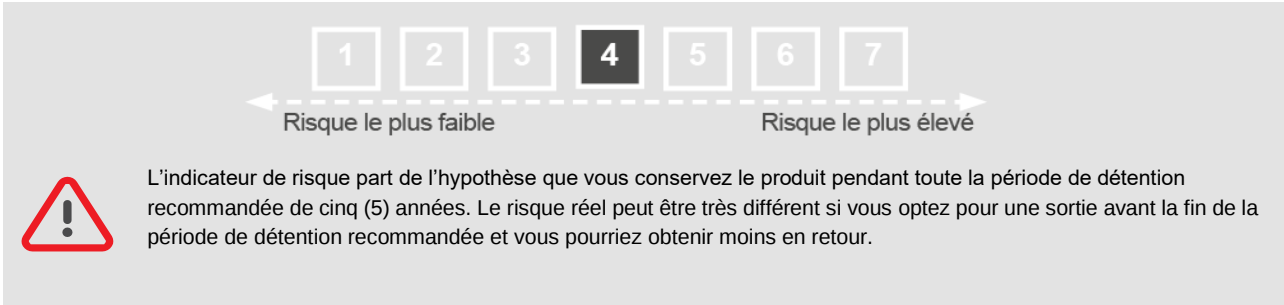
Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée..

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.
- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 088,00€	2 388,24 €
	Rendement annuel moyen	-59,12%	-24,90%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 790,94€	8 411,79€
	Rendement annuel moyen	-22,09%	-3,40%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 693,63€	13 456,26 €
	Rendement annuel moyen	6,94%	6,12 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 554,45 €	16 877,34€
	Rendement annuel moyen	45,54%	11,04%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et de 03/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et de 12/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	253,70 €	1 459,57 €
Incidence des coûts annuels**	2,54%	2,76 % chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,09% avant déduction des coûts et de 3,45% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	180 €
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/03/2024
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.
Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.